

Qu'est-ce qu'un crédit roll-over ?

Définition	<p>Le crédit roll-over est un crédit d'une durée fixe, déterminée, basé sur une ou plusieurs avances renouvelables. A chaque échéance, le crédit est réduit d'un montant minimum fixé contractuellement. Un crédit roll-over revêt la forme d'une ouverture de crédit.</p> <p>Un crédit roll-over peut être libellé en EUR ou en une ou plusieurs devises étrangères.</p> <p>Ce crédit peut être accordé par une banque ou une institution de crédit individuelle ou par plusieurs institutions réunies. Dans ce cas, l'on parle de crédit roll-over syndiqué ou consortial.</p>
Groupe cible	Entreprises, tant PME que grandes entreprises et, moins fréquemment, institutions du secteur public.
Montant	<p>Le montant minimum d'un crédit roll-over est généralement de 250.000 EUR. Il est fixé en fonction des besoins de crédit et de la capacité de remboursement de l'emprunteur.</p> <p>Le montant minimum des avances renouvelables est fixé dans la convention de crédit.</p>
Durée	<p>La durée est fixée en fonction des besoins financiers de l'emprunteur. Elle se situe généralement entre 2 et 10 ans.</p> <p>La durée d'un crédit roll-over est subdivisée en périodes successives (périodes d'intérêt) : mensuelles (chez certaines institutions), trimestrielles, semestrielles et, exceptionnellement et au maximum, annuelles.</p>
Taux d'intérêt	<p>Pour chaque période d'intérêt, l'intérêt est fixé sur la base du taux d'intérêt à court terme et de la marge fixée contractuellement.</p> <p>Une convention de crédit roll-over peut contenir une clause stipulant que pendant la durée du crédit, l'emprunteur peut opter pour la prolongation du crédit avec un terme fixe (faculté de consolidation).</p> <p>Le taux est fixé lors du paiement de l'avance et déduit à la fin de la période.</p>
Autres coûts	<p>Les coûts liés à un crédit roll-over se composent de l'intérêt et de plusieurs éléments :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une commission pour la mise à disposition de l'argent, généralement calculée sur le montant lors de l'ouverture du crédit. - Des frais d'administration par prélèvement. - Des frais de dossier lors de la confirmation, modification, annulation du crédit et/ou des sûretés.
Sûretés	<p>En principe, toutes les formes de sûretés sont envisageables et elles sont fixées en fonction du profil de risque du client, de la transaction et du contexte économique.</p> <p>Les sûretés les plus fréquentes sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'hypothèque - le nantissement sur fonds de commerce - le mandat hypothécaire - le cautionnement - ou une combinaison de plusieurs des sûretés précitées.

Engagements supplémentaires	<p>Des engagements supplémentaires sont souvent pris :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ratios financiers à respecter par l'entreprise durant le crédit (les "covenants"). - L'engagement de ne pas constituer des sûretés sur des actifs dans le futur sans autorisation écrite du dispensateur de crédit ("negative pledge"). - Le maintien par l'emprunteur de la majorité dans l'actionariat. - ...
Avantages et inconvénients	<p>Etant donné que les taux d'intérêt à court terme sont généralement moins élevés que les taux à long terme, la technique du crédit roll-over permet à l'emprunteur de tirer avantage, à moyen ou à long terme, d'une succession de taux d'intérêt à court terme. La charge d'intérêt totale pour l'emprunteur peut s'en trouver allégée.</p> <p>La grande souplesse d'utilisation du crédit roll-over constitue également pour l'emprunteur un avantage non négligeable.</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'emprunteur peut choisir librement les montants qu'il prélève. - Il peut choisir librement les périodes d'intérêt. - Il a droit au remboursement anticipé. - Il a le choix de la devise dans laquelle seront libellés les montants prélevés. <p>En revanche, la variabilité du taux d'intérêt complique l'analyse d'impact budgétaire pour l'emprunteur.</p>